Département de la Marne Canton de Ville en Tardenois Arrondissement de Reims

-----

Mairie de Germigny 51390 GERMIGNY

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014

<u>Etaient présents</u>: Messieurs TROCMEZ Gérard, HOCHARD Christian, PONSART Patrick, ARIZZI Bruno, DELOY Laurent, CHAUNUT Jean-Yves, BACARISSE Philippe, BACARISSE Benjamin, Madame RASSELET Marie.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: RASSELET Pascal <u>Absents excusés</u>: RASSELET Pascal, MARTIN Daniel

### <u>Délibération 2014.11.34 – Subvention Sapeurs-pompiers</u>

10 voix POUR

Une subvention a été accordée pour un montant de 855€ (4.50€ par habitant - Germigny 190 habitants) pour l'acquisition d'un véhicule de première intervention à l'usage des sapeurs-pompiers de Germigny, Janvry, Gueux, Vrigny, Coulomme la montagne, Ormes.

#### Délibération 2014.11.35 - Commande sapins de noël

10 voix POUR

50 sapins de noël vont être commandés pour décorer la commune (épicéa 1m25-1m75 prix unitaire 7€).

#### Délibération 2014.11.36 – Remplacement porte latérale de l'Eglise

10 voix POUR

La porte latérale de l'église étant défectueuse le conseil municipal décide de la remplacer, les travaux auront lieu au premier trimestre 2015.Un devis avait été demandé à BACARISSE Menuiserie 1140€ hors taxe.

#### <u>Délibération 2014.11.37 – Remplacement tableau d'affichage de la place</u>

10 voix POUR

Le tableau d'affichage de la place va être remplacé, tableau extérieur pour 9 pages A4 commandé pour un montant hors taxe de 161€.

### <u>Délibération 2014.11.38 – Instauration taxe d'aménagement</u>

10 voix POUR

En 2011, une taxe d'aménagement de 2% avait été instaurée sur tous le territoire de la commune. Cette délibération avait été prise pour 3ans il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour celle-ci. Le conseil municipal décide d'instaurer une taxe d'aménagement de 3% sur l'ensemble du territoire pour un délai de 3 ans.

## <u>Délibération 2014.11.39 – Instauration taxe d'aménagement taux différenciés par secteur</u>

7 voix POUR, 3 voix CONTRE

Il est possible d'instaurer une taxe d'aménagement majorée différente selon les secteurs à urbaniser sous réserve que cela soit justifié c'est pourquoi le conseil municipal décide d'instaurer une taxe à 15% dans les secteurs rue du ruisseau des bois depuis la rue de la montagne et rue derrière les murs depuis la rue des plantes et une taxe à 10% au bas de la rue Jules Brisac et chemin des vaches en vue des aménagements importants à réaliser à ces endroits.

#### **Questions diverses:**

Concernant les **décorations de noël**, les membres du conseil municipal et toutes personnes intéressées se réunirons le jeudi 27 novembre 2014 à 20h00 pour la réalisation de paquets cadeaux qui viendront s'ajouter aux sapins. Un appel aux habitants sera fait par le biais d'une info mairie pour la pose des sapins.

Il a été proposé de faire venir le père noël et d'offrir aux enfants un gouter à la coopérative.

Concernant le **site internet de la commune,** un référencement avait été proposé cela coûte 50€ par an et permet de trouver plus facilement le site internet. Cette idée a été mise en attente afin d'avoir plus de recul sur la facilité d'accès actuel suite à la mise à jour du site.

Concernant le **PLU**, il a été demandé ou en été le dossier. Le géomètre travail sur les dossiers pour que la procédure puisse continuer, nous sommes en attentes des dossiers.

Les **haies** seront taillées le samedi 6 décembre 2014 à partir de 9h00, il est envisagé de faire la pose de sapins ce jour-là également.

Une visite du cimetière par les conseillers aura lieu le samedi 6 décembre 2014.

Il a été proposé d'acheter un **bac à sel** 190€ TTC. Le conseil municipal est favorable.

Prévoir la banalisation des arrêts de bus.

Une **exposition 14/18** était prévu pour cette année mais est reportée à l'année prochaine, photos plastifiées, projections, animations croix de guerre et cérémonie au cimetière pour les morts sont prévus.

La commune a reçu les **remerciements de l'ADMR** pour la subvention versée.

La Mairie a reçu un courrier de Madame GENIN Émilie qui nous informe reprendre la tournée de son père Jean Louis GENIN distillateur ambulant.

Les **pompiers** ont fait part de leur intention de déménager dans un local à Janvry, une partie du matériel resterait à Germigny. La mise à disposition d'un défibrilateur reste à étudier (localisation, formation, maintenance)

Le Maire, TROCMEZ Gérard.